

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 23 mai 2018

Le mercredi vingt-trois mai deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, Mme Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Eric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Hélène ZWANG, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Jacques LEGENDRE, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, Mme Ghislaine SALMAT.

Étaient Excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Laurence THOUIN, M. Marc LUMBROSO

Ordre du jour :

- **162018049** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018050** Adoption du compte rendu de la séance du 16 avril 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018051** Budget supplémentaire 2018 de l'état spécial d'arrondissement.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2018 DAE 193** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12.883 euros.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2018 DPE 33** Projet d'un démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales "LIFE ADSORB" dans le Bois de Boulogne (16^e) – Convention de financement avec l'Union européenne.

M. Eric HELARD rapporteur.

- **2018 DFPE 7** Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2018 DFPE 160** Subvention et avenant n° 2 (31.153 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2018 DASCO 44** Caisse des Ecoles (16^e) – Subvention (30.744 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DASCO 64** Caisse des Écoles (16^e) – Solde de la subvention 2017 (43.769 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

Mme Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DJS 16** Subventions (18.800 euros) à 10 associations sportives locales (16^e).

Mme Samia KARAM rapporteur.

- **2018 DDCT 110** Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

M. Eric HELARD rapporteur.

Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASES 83-G** Subventions (1.025.084 euros) à 5 associations (Aurore, CASP, Equipes d'amitié, Centre COROT et foyer Jorbalan) pour 6 centres d'hébergement et 2 résidences sociales. Avenants et conventions.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2018 DASCO 15-G** Collèges publics – Dotations complémentaires et subvention (41.998 euros), subventions (341.379 euros dont 298.590 euros au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h 10.

Mme GIAZZI relaie la demande faite à toutes les Mairies d'arrondissement, par l'UNISEP et l'APF, de porter un ruban bleu et blanc pour symboliser la lutte de ces associations contre la sclérose en plaques. Mme GIAZZI précise que les élus ont la liberté de le porter ou non selon leur souhait.

- **162018049** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

- **162018050** Adoption du compte rendu de la séance du 16 avril 2018.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 16 avril 2018.

- **162018051** Budget supplémentaire 2018 de l'état spécial d'arrondissement.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY déclare que le budget supplémentaire 2018 de l'état spécial d'arrondissement est surtout un budget modificatif qui opère un certain nombre de transferts de dotations. La Mairie du 16^e arrondissement propose de transférer :

- 55.000 euros de la dotation de gestion locale vers le budget général ;
- 40.000 euros sur la dotation d'investissement ;
- 43.873 euros sur la dotation d'animation locale.

Le but de ces transferts est d'opérer des travaux urgents dans le 16^e arrondissement.

Mme BROS-KHOURY indique que la Direction des Finances et des Achats a accepté ces demandes de transferts et que cette délibération permet d'avoir, en report de crédits, les fonds libres d'emploi des budgets précédents.

M. LAURET demande si l'augmentation du budget pour les travaux urgents (+ 142.000 euros par rapport au budget primitif de 264.000 euros) vise à financer des travaux spécifiques. M. LAURET voudrait également savoir si les montants inscrits dans les chapitres « fêtes et cérémonies » et « réceptions », soit respectivement 70.000 euros et 72.900 euros supplémentaires par rapport aux budgets prévus initialement, sont équivalents aux montants de l'année précédente.

Mme BROS-KHOURY répond que les réponses aux questions de M. LAURET figurent dans la délibération, puis elle donne le détail des travaux urgents à financer :

- La conduite de travaux ou des achats liés à l'entretien d'écoles primaires ;
- La maintenance de l'ascenseur de l'auditorium du conservatoire du 16^e arrondissement ;
- La conservation des bibliothèques et en particulier la rénovation des surfaces des balcons de la bibliothèque rue Schloesing ;
- Le soutien à la Maison de la vie associative et citoyenne ;
- L'achat de couches pour les crèches et les jardins d'enfants ;
- L'entretien de certains espaces verts.

Le budget supplémentaire 2018 de l'état spécial d'arrondissement mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DAE 193** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 12.883 euros.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER annonce que la Mairie de Paris a décidé de remplacer les kiosques parisiens. Cette délibération vise à indemniser les kiosquiers pour la perte d'exploitation pendant les travaux, d'une durée de deux à trois semaines. Dans le 16^e arrondissement, le kiosquier situé au 226, avenue de Versailles va toucher 2.314 euros au titre de cette subvention.

M. REDLER demande aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de délibération.

M. LAURET observe que le kiosquier en question est très satisfait de son nouveau kiosque.

M. LAURET note que contrairement à ce qui est écrit dans l'exposé des motifs, ERDF, qui a réalisé les travaux de connexion électrique, n'a pas encore réglé le problème de la couverture de la chaussée. Des graviers restent devant les kiosques. M. LAURET demande si la Mairie pourrait intervenir auprès d'ERDF pour y remédier dans les plus courts délais.

Mme GIAZZI dit que M. REDLER transmettra cette demande à la Mairie de Paris.

M. GOASGUEN ajoute que M. LAURET devra appuyer cette demande.

M. REDLER confirme que cette demande sera évidemment transmise à la Mairie de Paris, puisque c'est elle qui a rédigé l'exposé des motifs.

M. GOASGUEN trouve intéressant que M. LAURET souhaite absolument que la Mairie de Paris intervienne rapidement sur ce sujet.

M. WEILL, qui a discuté avec le kiosquier, M. Hany MOUSTAFA, souligne l'importance de ces nouveaux kiosques. Il rappelle que les ventes de la presse écrite sont en baisse. Or, grâce à ces travaux, non seulement les kiosques vont être plus confortables car ils seront mieux abrités en hiver, mais en plus leur transformation en mini-boutiques va permettre aux kiosquiers de vendre d'autres produits que des journaux et magazines, améliorant ainsi leurs revenus.

En ce qui concerne ERDF, M. WEILL a déjà signalé le problème évoqué par M. LAURET à Mme Olivia POLSKI. Cela fait un mois que le kiosquier souffre de la saleté et de la poussière qui entrent dans son kiosque à cause de la non-réalisation des travaux de couverture de la chaussée.

M. GOASGUEN constate que M. WEILL est désormais mieux placé que M. LAURET pour effectuer des demandes auprès de la Mairie de Paris.

Le projet de délibération 2018 DAE 193 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DFPE 7** Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE souligne que certaines associations évoquées dans le projet de délibération interviennent dans le 16^e arrondissement. Elle demande aux élus d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DFPE 7 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DFPE 160** Subvention et avenant n° 2 (31.153 euros) avec l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE demande aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de délibération visant à attribuer une subvention à l'association Halte-Garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie, qui dispose d'une trentaine de places.

Le projet de délibération 2018 DFPE 160 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 44** Caisse des Ecoles (16^e) – Subvention (30.744 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Samia KARAM rapporteur.

Mme KARAM rappelle que la subvention attribuée aux Caisses des Ecoles pour l'organisation des séjours de vacances est calculée à partir du nombre de séjours organisés en 2017. Le tarif accordé par jour par enfant est ensuite majoré en fonction du nombre d'établissements de premier degré en zone d'éducation prioritaire dans l'arrondissement et de la labellisation « Arc-en-ciel » ou non du séjour. Pour mémoire, ces séjours sont également organisés par la Mairie centrale.

Mme KARAM déclare qu'en début d'année, la Mairie de Paris a décidé de supprimer les séjours « Arc-en-ciel » qu'elle organisait, prétextant notamment la baisse continue de l'intérêt pour ces derniers depuis 2001. Face à la contestation des parents, qui ont lancé une pétition ayant recueilli près de 14.000 signatures, ainsi que des élus, la Mairie de Paris a fini par rétablir ces séjours.

Mme KARAM explique que la subvention est très variable selon les arrondissements. Elle est de 30.744 euros dans le 16^e arrondissement, alors que la dépense totale pour les séjours de vacances est de plus de 64.000 euros. La différence est comblée par les fonds de la Caisse des Ecoles.

Mme KARAM estime que le rétablissement de cette subvention est positif et demande donc aux élus d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2018 DASCO 44 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DASCO 64** Caisse des Écoles (16^e) – Solde de la subvention 2017 (43.769 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire.

Mme Samia KARAM rapporteur.

Mme KARAM énonce que M. Patrick BLOCHE, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'Éducation, de la Petite Enfance et des Familles, a porté, par courrier daté du 23 février 2018, à la connaissance de Mme GIAZZI le solde de la subvention de restauration : - 186.775 euros. Cette somme doit être retenue du montant de la subvention 2018.

Mme KARAM explique que 60.000 repas n'avaient pas été comptabilisés par la DASCO. Elle se félicite donc de la régularisation de cette erreur, même si ces 60.000 repas n'ont pas été reportés dans les projections faites par la Ville de Paris. En effet, la projection est estimée à 967.000 repas contre 1.016.097 repas servis par la Caisse des Ecoles, soit 150.000 à 180.000 euros de manque à gagner pour l'établissement. La compensation reste donc partielle.

Mme KARAM informera les élus de la suite donnée à cette sous-évaluation et leur propose d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

M. LAURET demande à Mme KARAM si elle a obtenu des informations officielles sur une reprise possible des discussions sur le projet de réforme des Caisses des Ecoles, qui semblait être abandonné.

Mme KARAM pense que le projet de fusion des Caisses des Ecoles a heureusement été abandonné. Elle précise que cette information reste officieuse du fait du manque de transparence de la Maire de Paris.

Le projet de délibération 2018 DASCO 64 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DJS 16** Subventions (18.800 euros) à 10 associations sportives locales (16^e).

Mme Samia KARAM rapporteur.

Mme KARAM indique que les clubs et associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires de la Ville de Paris, qui leur accorde des subventions tous les ans. La Ville de Paris énonce dans la délibération 2018 DJS 16 que ces montants sont proposés en concertation préalable avec la Mairie d'arrondissement, ce qui est faux. En effet, la Mairie de Paris a effectivement adressé un tableau listant un certain nombre de montants à la Mairie du 16^e arrondissement, mais n'a pris en

compte aucune des observations formulées par la Mairie du 16^e arrondissement. Le terme de « concertation » ne devrait donc pas être employé.

Mme KARAM note que certaines associations ont vu le montant de leur subvention fortement diminuer :

- L'Association sportive du Lycée polyvalent d'Etat Jean-Baptiste Say se voit attribuer une subvention de 500 euros, alors qu'elle avait sollicité 1.800 euros et avait reçu 1.000 euros l'année précédente ;
- L'Association sportive Franklin avait sollicité une subvention de 5.000 euros et a reçu 500 euros.

Grâce à d'intenses efforts, la Mairie du 16^e arrondissement a pu sauver la subvention de l'Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro en prouvant que la subvention proposée de 0 euro était inacceptable.

Mme KARAM déplore que le combat avec l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des Sports, M. Jean-François MARTINS, soit compliqué. Ce dernier parle de concertation alors qu'elle est inexistante. Son seul argument est de dire que les associations du 16^e arrondissement ont une bonne trésorerie. Selon Mme KARAM, ce raisonnement légitime une prime à la mauvaise gestion et pénalise les associations avec une bonne trésorerie.

Malgré tout, Mme KARAM demande aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de délibération.

M. WEILL rappelle que le budget est contraint depuis plusieurs années, car les impôts ne sont pas augmentés. M. WEILL est donc surpris de voir la droite, majoritaire dans l'arrondissement, demander systématiquement des hausses de budget. Il explique que lorsque les frais courants continuent à augmenter et qu'on refuse d'augmenter les impôts, des économies doivent nécessairement être faites. M. WEILL comprend qu'on veuille augmenter le budget des associations sportives, mais d'après lui, il faut cesser les demandes systématiques d'augmentation de tous les postes de dépenses alors qu'en même temps on affirme souhaiter une maîtrise budgétaire, même s'il reconnaît qu'il est regrettable de baisser les subventions accordées aux associations.

Pour M. GOASGUEN, certaines subventions sont gênantes, comme celle de 500 euros accordée à l'Association sportive Franklin. M. GOASGUEN demande si la Mairie de Paris souhaite que les élus du 16^e arrondissement fassent une quête pour cette association.

M. GOASGUEN pense qu'il est déplacé d'expliquer le faible montant de ces subventions par le fait que le budget de la Ville de Paris est contraint, car selon lui, il n'y a pas de diminution contrainte du budget de la Ville de Paris, puisque cette dernière s'endette et augmente les impôts. Le Gouvernement la taxe peut-être de manière démesurée, mais M. GOASGUEN demande à M. WEILL où ce dernier a vu qu'il était absolument nécessaire de frapper les associations sportives alors que Paris va bientôt organiser les Jeux olympiques. M. GOASGUEN rappelle que selon Mme Anne HIDALGO, le sport doit être une des premières nécessités de la jeunesse parisienne.

Pour M. GOASGUEN, la remarque de M. WEILL est une plaisanterie, car proposer des subventions aussi modestes à des associations (500 euros pour l'Association sportive Franklin, 1.700 euros pour Edouard Petit ou encore 500 euros pour l'Association sportive du Lycée polyvalent d'Etat Jean-Baptiste Say) n'est pas correct. M. GOASGUEN propose de faire une tombola ou une quête collective pour venir en aide aux associations.

M. GOASGUEN pense que la Maire de Paris devrait ouvertement dire à la Mairie du 16^e arrondissement de ne pas compter sur son aide. M. GOASGUEN demande aux socialistes d'être raisonnables.

Mme GIAZZI, qui s'est occupée des associations pendant longtemps, est étonnée de l'attitude de la Mairie de Paris, car selon elle, cela coûte moins cher de donner des subventions aux associations qui travaillent grâce au dévouement des bénévoles que de municipaliser les mêmes services. Mme GIAZZI propose que les membres du groupe LR posent une question au Conseil de Paris pour faire part de leur étonnement concernant la prime à la mauvaise gestion, très justement soulignée par Mme KARAM. Au vu de l'argumentation de M. MARTINS, les associations du 16^e arrondissement devraient être déficitaires pour bénéficier de subventions plus importantes.

M. WEILL rappelle que pour aider le plus grand nombre d'associations possible, notamment sportives, les subventions tiennent compte de la trésorerie des associations. Les associations avec de bonnes trésoreries sont effectivement moins aidées que les autres.

Mme GIAZZI souligne que ces associations ne disposent pas nécessairement de fonds importants, puisque parfois elles ont des sommes de l'ordre de 1.000 euros sur leurs comptes.

Pour M. LAURET, le sport est une priorité. Compte tenu de l'impérialisme de la Mairie de Paris, M. LAURET propose que les Mairies d'arrondissement augmentent les subventions de certaines associations estimées prioritaires en ayant recours aux budgets d'arrondissement et aux capacités de subventionnement. Des sommes complémentaires ont par exemple été attribuées aux frais de réception. Selon M. LAURET, 10.000 euros pourraient être redistribués à ces associations.

Mme GIAZZI indique que Mme HIDALGO a décidé de supprimer les fonds du Maire ainsi que la réserve parlementaire. La Mairie d'arrondissement n'aura donc plus aucune latitude pour subventionner des associations. Au vu de cette situation, la quête et la tombola restent donc les seules possibilités d'accorder des ressources supplémentaires aux associations, comme l'a dit M. GOASGUEN. Mme GIAZZI juge cette situation regrettable, de même que le signal envoyé par la Maire de Paris et son Adjoint à la population parisienne.

Le projet de délibération 2018 DJS 16 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DPE 33** Projet d'un démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales "LIFE ADSORB" dans le Bois de Boulogne (16^e) – Convention de financement avec l'Union européenne.

M. Eric HELARD rapporteur.

M. HELARD explique que la délibération vise à autoriser la signature de la convention, établie entre la Mairie de Paris et la Commission européenne, relative à la perception d'une subvention dans le cadre du programme de financement européen LIFE ADSORB.

M. HELARD précise que ce programme a distingué le projet d'aménagement du déversoir d'orage Bugeaud situé dans le Bois de Boulogne. La Ville de Paris est coordinatrice du projet lauréat. Elle percevra la totalité de la subvention qui s'élève à plus de 2,5 millions d'euros. À charge pour elle de reverser sa quote-part à chaque participant : la société EcoBird, l'École Nationale des Ponts et Chaussées, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'Université Paris-Est Créteil. La Ville de Paris bénéficiera à elle seule d'une subvention de 1.338.000 euros.

M. HELARD demande aux élus d'émettre un avis favorable sur le projet de délibération.

Profitant de cette délibération sur l'innovation dans le domaine de l'écologie, du traitement des eaux et du climat, M. WEILL regrette qu'aucun débat citoyen au sujet du Plan Climat voté à Paris n'ait pu se tenir dans le 16^e arrondissement, contrairement aux autres arrondissements. La Mairie du 16^e arrondissement a fait savoir que le vote, qui doit avoir lieu à partir du week-end du 25 mai 2018 et qui se prolongera la semaine suivante, dans tous les arrondissements, n'aura pas lieu dans un local de la Mairie du 16^e arrondissement.

Mme GIAZZI observe qu'au moins neuf Mairies d'arrondissement ne participent pas à ce vote. Mme GIAZZI souligne la grande opacité de la Mairie de Paris sur cette question. La Mairie du 16^e arrondissement a demandé en vain, pendant de nombreux jours, quel était l'intitulé de la question posée à l'occasion de ce vote citoyen. La Mairie du 16^e arrondissement l'a finalement appris par l'intermédiaire du JDD, avant de recevoir un courrier officiel au sujet de ladite question.

Les neuf Mairies d'opposition ont pris cette décision de ne pas participer au vote parce qu'elles ont été alertées par leurs administrés qui sont inquiets de la façon dont ils vont être fichés.

Envoyer en amont l'intitulé de la question posée à l'occasion du vote aurait sans aucun doute changé la position de la Mairie du 16^e arrondissement. Mme GIAZZI considère que la méthodologie de la Mairie de Paris est parfois d'une obscurité totale.

En ce qui concerne la disponibilité d'une salle destinée à accueillir les citoyens souhaitant voter sur le Plan Climat Energie, Mme GIAZZI rappelle que la Mairie du 16^e arrondissement accueille actuellement un grand salon qui occupe l'ensemble des locaux de la Mairie. La Mairie du 16^e arrondissement a proposé à la Mairie de Paris un autre emplacement que ceux utilisés habituellement, que cette dernière a refusé, probablement par manque d'organisation.

Le projet de délibération 2018 DPE 33 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2018 DDCT 110** Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

M. Eric HELARD rapporteur.

M. HELARD indique que cette délibération fait référence à la candidature retenue de la Ville de Paris, à côté de villes comme Milan et Lisbonne, à un appel à projets de la Commission européenne pour subventionner les actions qui permettent de renforcer l'inclusion des citoyens européens qui s'installent dans un pays de l'Union européenne autre que leur pays d'origine.

M. HELARD déclare que la mobilité intra-européenne continue à s'intensifier. 112.000 citoyens européens non nationaux, dont 105.000 en âge de voter, habitent à Paris. Pour faciliter cette mobilité et éviter à de nombreux citoyens européens d'être confrontés à des complexités bureaucratiques en arrivant dans une nouvelle ville, auxquelles ils sont plus exposés que les autres citoyens, notamment en raison de problèmes linguistiques, ce projet vise à faciliter leur accès à la vie publique, leur inscription sur les listes électorales, leur accès à l'école ou le financement, par exemple, de cours d'anglais pour les personnels administratifs de la Ville de Paris.

Cette délibération est très positive selon M. HELARD. C'est pourquoi il demande aux élus d'émettre un avis favorable, d'autant plus que la Ville de Paris bénéficiera d'une subvention de près de 70.000 euros. Le montant global de l'opération à partager entre toutes les villes est de plus de 700.000 euros.

Le projet de délibération 2018 DDCT 110 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI rappelle que les projets de délibération du Conseil départemental 2018 DASES 83-G et 2018 DASCO 15-G sont soumis aux élus pour information, sans vote du Conseil d'arrondissement.

Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DASES 83-G** Subventions (1.025.084 euros) à 5 associations (Aurore, CASP, Equipes d'amitié, Centre COROT et foyer Jorbalan) pour 6 centres d'hébergement et 2 résidences sociales. Avenants et conventions.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2018 DASCO 15-G** Collèges publics – Dotations complémentaires et subvention (41.998 euros), subventions (341.379 euros dont 298.590 euros au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 18 h 40.